



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h 00, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

21919, chemin Dumberry / Lot 5 034 593 / Zone I1-207	Autoriser l'installation d'un cabanon en cour avant en dérogation à l'article 2.2.11.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
200 et 220, boulevard Harwood / Lots 1 545 792 à 1 545 795, 1 545 847, 4 854 097 et 4 854 098 / Zone C2-716	Autoriser que les rez-de-chaussée des bâtiments A et B soient occupés par des logements et commerces en dérogation à l'article 3.2.119 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas dans le cas d'un bâtiment d'usage Habitation mixte (H5); Autoriser l'aménagement de cases de stationnement en cour avant des bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.131.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui le permet seulement en cours latérales et arrière; Autoriser un revêtement métallique pour les bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.130 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas; Autoriser un îlot de verdure d'une largeur inférieure à 3 mètres sur le terrain privé des bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.127.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une largeur minimale de 3 mètres; Autoriser la plantation d'arbres à une distance de 1 mètre de l'emprise du boulevard Harwood pour les bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.127.4 qui prévoit une distance minimale de 2 mètres; Autoriser une marge avant de 9,53 mètres pour le bâtiment A (200, boulevard Harwood) et une marge avant de 9,48 mètres pour le bâtiment B (220, boulevard Harwood) en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-716 qui prévoit une marge avant maximale de 7,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mai 2023.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 13^e jour du mois d'avril 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca